

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

EXFO acquiert Astellia

La transaction de 25,9 M€ unit les deux chefs de file de l'industrie des tests de fibre optique et de surveillance de réseaux mobiles, donnant naissance à un nouvel acteur mondial en tests, surveillance et analyse de réseaux

BARCELONE (ESPAGNE), le 28 février 2018 – EXFO inc. (NASDAQ : EXFO, TSX : EXF), la référence en tests, surveillance et analyse de réseaux, annonce l'acquisition de 97,44 % du capital et d'au moins 95,07 % des droits de vote d'Astellia (EURONEXT : ALAST), leader mondial des solutions d'analyse de la performance des réseaux mobiles et de l'expérience des abonnés, à l'issue de la deuxième phase de l'offre publique d'achat. L'annonce a été faite à l'occasion du [Congrès mondial de la téléphonie mobile \(MWC\)](#), le plus important de l'industrie mobile.

Astellia a déclaré un chiffre d'affaires de 38,6 millions d'euros en 2017. L'entreprise, dont le siège social se situe à Rennes, en France, compte plus de 400 employés et 120 clients partout dans le monde. Ses solutions et services aident les opérateurs de réseaux mobiles à améliorer la qualité de leur service, à maximiser l'efficacité opérationnelle, à fidéliser leurs abonnés et à accroître les revenus des déploiements de réseaux centraux, RAN, LTE et SDN/NFV.

« C'est une excellente nouvelle pour les clients d'Astellia et d'EXFO, affirme Germain Lamonde, fondateur et président exécutif du conseil d'administration d'EXFO. Nous unissons nos forces et nos technologies pour renforcer notre capacité à aider les opérateurs de réseaux à évoluer au rythme accéléré de l'industrie et à répondre à la demande croissante. En conjuguant notre envergure, nos parts du marché mondial, nos technologies, nos services professionnels et notre expertise de la technologie mobile, nous sommes très bien positionnés pour le prochain cycle d'investissement des opérateurs de réseaux mobiles. En effet, nos clients entament une transformation pour mieux répondre à la demande insatiable de bande passante et accélérer les services mobiles. »

« Ensemble, EXFO et Astellia seront en meilleure position pour aider les opérateurs de réseaux à tirer le maximum de leurs investissements dans la 3G et la 4G et pour déployer les infrastructures 5G, RAN et C-RAN, a déclaré Abdelkrim Benamar, directeur général d'Astellia. Nos solutions d'automatisation, de dépannage, d'information sur les réseaux et de données sur l'expérience des abonnés sont cruciales pour la performance d'affaires de nos clients. »



Étant donné que les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote d'Astellia, EXFO entend lancer un retrait obligatoire des derniers actionnaires afin de radier Astellia de la cote de la Bourse Euronext de Paris. L'intégralité du capital d'Astellia (sur une base pleinement diluée) est évaluée à environ 25,9 millions d'euros.

EXFO en bref

EXFO propose des solutions ingénieuses de test, de surveillance et d'analyse de données de réseaux aux plus grands fournisseurs de services de communication, fabricants d'équipements de réseau et services Web. Depuis 1985, nous collaborons étroitement avec nos clients dans différents contextes – laboratoires, terrain, centres de données et rencontres de direction, notamment – pour offrir des technologies et des méthodes novatrices à chaque stade du cycle de vie des réseaux. Nos solutions d'orchestration de tests et d'analyse de données 3D en temps réel simplifient le travail des clients en leur apportant des données éclairantes issues des réseaux, des services et des abonnés. Notre priorité : aider nos clients à prospérer dans une industrie en pleine transformation, où l'on ne peut plus se contenter du minimum requis en matière de test, de surveillance et d'analyse. Pour en savoir plus, visitez le site EXFO.com et suivez-nous sur [notre blogue](#) (en anglais).

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives selon la U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et il est de notre intention que de telles déclarations prospectives soient sujettes aux règles d'exonération prévues par cette loi. Les déclarations prospectives sont des déclarations ne renfermant aucun renseignement historique et n'étant aucunement liées à la situation actuelle. Des mots comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « a l'intention de », « pourrait », « estime », « continue », des expressions similaires ou leurs négatives identifient des déclarations prospectives. De plus, toute déclaration concernant nos attentes, nos prévisions ou toute autre description ayant trait aux événements ou aux circonstances à venir est considérée comme étant une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de notre rendement futur et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable de ceux des déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont notamment l'incertitude macroéconomique ainsi que les dépenses en capital et l'ampleur des déploiements de réseaux dans les secteurs des télécommunications (dont l'adaptation rapide de nos structures de coûts aux conditions économiques anticipées et la gestion de nos niveaux de stocks en fonction de la demande du marché), les conditions économiques, concurrentielles, financières et de marché futures, la consolidation de l'industrie mondiale des tests et de l'assurance de services de télécommunications et la compétition accrue dans le marché, la capacité d'adapter notre offre de produits aux changements technologiques futurs; la prévisibilité





limitée du moment et de la nature des commandes des clients; les cycles de vente plus longs pour les systèmes complexes en raison des étapes d'acceptation chez les clients qui retardent la constatation des revenus; les taux de change instables, la concentration des ventes, le lancement en temps opportun de nos produits et l'accueil du marché quant à nos nouveaux produits et à d'autres produits futurs, notre capacité à développer avec succès nos activités internationales, notre capacité à intégrer avec succès les entreprises que nous acquérons ainsi que notre capacité à maintenir un personnel technique et de gestion qualifié. Les hypothèses, d'après ce qui précède, impliquent des jugements et des risques qui sont difficiles ou impossibles à prévoir et dont plusieurs sont hors de notre contrôle. D'autres facteurs de risque qui peuvent influencer notre rendement futur et nos opérations sont détaillés dans notre rapport annuel selon le Formulaire 20-F et dans nos autres dépôts auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission et des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Nous jugeons que les attentes mentionnées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible, mais nous ne pouvons pas garantir qu'elles s'avéreront exactes. Par conséquent, vous ne devriez pas faire preuve d'une confiance totale en ces déclarations prospectives. Ces déclarations sont valables seulement en date du présent document. À moins que ce ne soit requis par la loi ou la réglementation, nous ne nous engageons pas à réviser ou à mettre à jour ces déclarations afin qu'elles reflètent les événements ou circonstances survenant après la date de ce document.

Pour information :

Vance Oliver
Directeur, Relations avec les investisseurs
418 683-0913, poste 23733
vance.oliver@exfo.com

Marie-Christine St-Pierre
T : 418 529-3223, poste 222
M : 418 803-0152
mcstpierre@tactconseil.ca

